

Flexibilité

Confort

Accessibilité

Sécurité

Écologie

## Les taxis sont essentiels pour garantir la mobilité des personnes ne pouvant pas conduire ou emprunter les transports publics

Pour beaucoup de personnes présentant un handicap, notamment celles qui ne peuvent pas conduire ou prendre les transports en commun classiques, les taxis et les voitures de louage avec conducteur sont une alternative indispensable à leur mobilité.

Dans de nombreuses villes, il existe des taxis pouvant transporter des fauteuils roulants et les chauffeurs de taxi sont de plus en plus sensibilisés et formés à aider les personnes présentant un handicap.

Au Royaume-Uni, l'utilisation des services de taxis par les personnes handicapées est 67% supérieure à celle du grand public.

En Finlande, les déplacements vers/depuis le lieu de travail ou de scolarité des personnes à mobilité fortement réduite sont pris en charge par l'Etat qui leur offre en outre 18 trajets de « loisir » par mois.

### Un secteur proactif

Une étude conjointe de l'IRU et du CEMT\* a recommandé d'arbitrer les questions liées à l'accessibilité des taxis au niveau local sur la base de deux types de véhicules :

- Type 1 - Taxis accessibles aux fauteuils roulants : véhicules accessibles permettant de transporter la majorité, mais pas la totalité des passagers qui, soit se déplacent en fauteuil roulant, soit présentent un autre handicap.
- Type 2 - Taxis accessibles « standards » : véhicules aménagés pour accueillir plus facilement une personne handicapée pour autant que celle-ci puisse quitter son fauteuil roulant pour s'asseoir sur les sièges du taxi.



Écologie

Sécurité

Accessibilité

Confort

Flexibilité



L'étude recommande également que les flottes de taxis utilisées pour assurer les services réguliers soient composées de ces deux types de véhicules. La répartition appropriée au sein du parc variera sans doute selon le lieu, d'un pays à l'autre, mais aussi à l'intérieur d'un même pays.

L'IRU a élaboré des lignes directrices (2008) et des aide-mémoire (2010) pour fournir des pistes et conseils aux opérateurs de taxi et aux chauffeurs dans l'objectif de les sensibiliser et de les aider à améliorer la qualité des services proposés à leurs clients, et notamment à leurs clients présentant un handicap et à mobilité réduite.

Les incitations financières octroyées par les gouvernements pour soutenir les services aux personnes handicapées sont toutefois essentielles pour permettre à l'industrie du taxi d'investir dans des véhicules plus accessibles mais plus coûteux, grâce auxquels les personnes présentant un handicap peuvent effectuer les déplacements nécessaires pour trouver un travail, effectuer une visite médicale, faire leurs achats, etc.

\* Guide de bonnes pratiques de l'IRU sur l'accessibilité des taxis, 2004. [http://www.iru.org/fr\\_bookshop\\_item?id=199](http://www.iru.org/fr_bookshop_item?id=199)  
Etude réalisée en 2004 par le Forum international des transports (FIT - anciennement CEMT) et l'Union Internationale des Transports Routiers (IRU), avec la participation active des constructeurs de véhicules et spécialistes de l'aménagement basés en Europe, des représentants des personnes handicapées, de l'industrie européenne du taxi et des gouvernements nationaux.

